

**Volet B****Copie à publier aux annexes au Moniteur belge  
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé  
au  
Moniteur  
belge**Déposé / Reçu le****29 OCT. 2025****au greffe du tribunal de l'entreprise  
francophone de Bruxelles****N° d'entreprise : 0552 737 177****Nom****(en entier) : NEO****(en abrégé) :****Forme légale : Société à responsabilité limitée****Adresse complète du siège : Place de Belgique 1 - 1020 Bruxelles****Objet de l'acte : Démissions - Nominations d'administrateurs & Commissaire**

Extrait du procès-verbal de l'assemblée général extraordinaire du 10 février 2025

L'assemblée générale extraordinaire prend acte de l'expiration du mandat de commissaire aux comptes de Mazars Réviseurs d'Entreprises SRL.

Conformément à l'article 3.58 de la loi du 23 mars 2019 introduisant le Code des sociétés et des associations concernant la nomination du commissaire parmi les réviseurs d'entreprises, l'assemblée générale extraordinaire prend acte de la proposition de l'organe d'administration de NEO au sujet de la désignation de Forvis Mazars Réviseurs d'Entreprises SRL, représentée par Koen Potters, en tant que commissaire aux comptes de la Société pour les exercices 2024, 2025 et 2026.

Après délibération, l'assemblée générale décide de nommer Forvis Mazars Réviseurs d'Entreprises SRL, représentée par Koen Potters, en qualité de commissaire aux comptes de la Société, pour une durée de trois exercices, couvrant les exercices 2024, 2025, 2026. La société nommée a son siège social à Bolwerklaan 21/8, 1200 Schaarbeek et est inscrite au registre de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises, sous le numéro B000-21.

Son mandat expira après l'assemblée générale ordinaire de 2026.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 27 juin 2025.

L'assemblée générale confirme la désignation d'un administrateur coopté, à savoir Monsieur Lieven Baro (administrateur A) coopté par le conseil d'administration du 23 avril 2025 en remplacement de Monsieur Andrasj Ghyselen, démissionnaire. Un courrier reprenant la demande du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale est joint en tant qu'Annexe 2.

En ce qui concerne les administrateurs de la Classe B, dont les mandats viennent à terme, la Ville de Bruxelles a fait savoir, suite à une décision du conseil communal du 2 juin 2025 que les six nouveaux administrateurs désignés par la Ville seront Gilles Delforge, Sofie Bullynck, Benjamin Cadranet, Frederic Masil, Alexandre Barnstijn et Vanessa Issi décision confirmée par l'extrait repris en tant qu'Annexe 7.

En ce qui concerne le 7<sup>e</sup> administrateur de la classe B, désigné par Brussels Expo, dont le mandat vient à échéance, Monsieur Philippe Close, président de Brussels Expo, est reconduit dans son rôle d'administrateur pour un nouveau mandat.

En ce qui concerne les mandats d'administrateurs de la classe A, et au vu de l'absence de gouvernement de plein exercice, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a décidé de ne pas procéder à de nouvelles désignations d'administrateurs à ce stade. Afin de ne pas mettre la société NEO en difficulté, le Gouvernement considère que les administrateurs de la Classe A dont le mandat est arrivé à échéance sont tenus d'assurer leur mission jusqu'à nouvel ordre.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 05/11/2025 - Annexes du Moniteur belge

Réservé  
au  
Moniteur  
belge



Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 05/11/2025 - Annexes du Moniteur belge

L'assemblée générale donne procuration à Déborah FISCHER et Damienne DEVAUX, ayant tous deux leurs bureaux chez RSM BELGIUM, chacun agissant individuellement, avec droit de substitution, afin d'accomplir toutes les formalités relatives à la publication à l'Annexe du Moniteur belge des décisions prises lors de cette assemblée générale et afin d'effectuer toute modification de l'inscription de la Société susmentionnée auprès du registre des personnes morales, de remplir, à la lumière de celle-ci, toutes les formalités administratives et, entre autres, de représenter la société auprès de la Banque Carrefour des Entreprises, d'un guichet d'entreprise de leur choix et du greffe du tribunal de commerce et, à cet effet, faire tout le nécessaire.

Extrait certifié conforme  
RSM InterFiduciaire SRL  
représentée par  
Damienne Devaux  
Mandataire